

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1065**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 5, avenue Honoré Esplette et appartenant à M. Eric Moiroux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 31 août 2009****Décision n° B-2009-1065**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 5, avenue Honoré Esplette et appartenant à M. Eric Moiroux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de l'avenue Honoré Esplette à Tassin la Demi Lune, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 42 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 104 de la section AL et appartenant à monsieur Eric Moiroux.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Moiroux céderait à titre gratuit le bien en cause, libre de toute occupation ou location, conformément au permis de construire n° 244.08.00024 du 29 juillet 2008.

Il est précisé que le coût des travaux de déplacement des compteurs et tabourets est à la charge de la Communauté urbaine, direction de la voirie, pour une somme estimée à 12 000 € ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 5, avenue Honoré Esplette à Tassin la Demi Lune et appartenant à monsieur Eric Moiroux.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 000 000 €.

L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009.

**4° - Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés et de 245,20 € pour le document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.**